

## Compte rendu du Conseil Municipal du 28 Avril 2022 19h15

---

Monsieur le Maire ouvre la séance, excuse les absents :

**Donnent procuration** : Hélène Marty donne procuration à Thierry Paraire ; Lisa Guitard donne procuration à Michel Anric, Marie-Hélène Boyer donne procuration à Christian Ourliac.

Monsieur le Maire a demandé à ajouter un point N°7 à l'ordre du jour en raison de l'urgence du projet d'un particulier ; ce que le conseil municipal a autorisé à la majorité. Un membre de l'opposition a voté contre, en raison de l'impossibilité de rajouter de cette façon un point à l'ordre du jour, qui n'était pas inscrit sur la convocation.

Au regard de l'urgence de ce projet, ce point sera repris et intégré à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

*Thierry PARAIRE est élu secrétaire de séance.*

### **1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2022**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 24 mars 2022.

### **2- Demande de subvention au SYADEN**

Profitant des travaux en cours, le Conseil Municipal valide la poursuite de la réhabilitation de l'éclairage public de la RD119, et autorise M. le Maire à consulter des entreprises afin d'obtenir l'offre la mieux-disante.

### **3- Convention d'assistance juridique**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'assistance juridique avec le Cabinet Labry, dont la durée est de 3ans et pour 480€TTC/mois.

### **4- Subvention exceptionnelle à l'Olympique Montréalais**

Le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle de 500.00€ au profit de l'Olympique Montréalais, dans le cadre de l'organisation du tournoi des enfants.

### **5- Jurés d'assise**

Après tirage au sort par les élus du Conseil Municipal, sont désignés jurés d'assise :

- Bureau 1 :  
N° 222 Madame CRUCIONI Laurianne,  
N°640 Madame SALETTE Monique ?  
N°80 Monsieur BIGOU Bernard,
- Bureau 2  
N°426 Madame LIEVY Yvonne
- N° 150 Monsieur CAYROL Martial
- N° 356 Monsieur ICAL (ICAL-PUJO) Xan

**6- Emplacement camping-car pour le maitre-nageur chef de bassin de la saison**

Suite à la demande du maitre-nageur chef de bassin pour la saison estivale 2022, de bénéficier d'un emplacement pour son camping-car au camping communal durant les jours de gestion des bassins, le Conseil Municipal donne un avis favorable, et fixe le prix journalier à 3.50€.

**7- Questions diverses**

**8- Informations**

Monsieur le Maire présente les chiffres afférents au rapport annuel 2021 de l'Agence de l'Eau.

**Fait à MONTREAL le 02 mai 2022.**

**Le Maire**

**Bernard BREIL**

